

compromis par là part que j'ai eue de mon devoir de prendre dans la dernière élection générale, ou que le dévouement que j'ai adopté en secondant cet amendement. J'ai toujours été l'avocat des principes du *free-trade*, tel que ces doctrines ont été expliquées par M. Huskisson—pour le *free-trade*, basé sur une réciprocité substantielle, et appliqué avec justice et discernement aux intérêts qui ont grandi sous un système antérieur, et de toutes les personnes intéressées dans la saine application de ces doctrines, celles qui le sont le plus, sont les classes ouvrières.

Les membres de l'autre côté de la Chambre ont beaucoup parlé des bienfaits que les propriétaires et les capitalistes peuvent tirer de l'application du *free-trade* aux céréales. Je ne me propose pas en ce moment, d'entrer dans ce sujet, mais je veux dire également que, quelque soient les bienfaits que puissent retirer les propriétaires d'un changement, tant qu'on ne m'a pas fait voir clairement ce que deviendrait cette partie des classes laborieuses qui seraient ainsi privées de leurs emplois ordinaires, moi, pour un, je ne m'arrêterai pas aux arguments qui s'appliquent purement aux intérêts d'autres classes. Je conviens volontiers que les propriétaires pourraient tirer des avantages de la valeur augmentée de leurs propriétés, en bâtissant dessus des manufactures et des moulins à filer.—Il est vrai que les capitalistes peuvent retirer leurs capitaux de ce qui paraît être un fonds perdu, et les appliquer avec profit ailleurs. Mais que pourrions-nous faire ceux dont le capital ne consiste que dans le travail et l'industrie? C'est une question et une tromperie envers ces hommes que de dire que, lorsqu'ils seront privés de leurs emplois présents, ils pourront trouver ailleurs de l'emploi à satisfaction. Ceci me mène à dire que je sympathise, du fond de mon cœur, avec une autre expression de l'amendement qui coïncide avec l'adresse, je veux dire cette partie qui assure à Sa Majesté "que dans la gracieuse expression de sa profonde sympathie avec ceux de ses sujets qui souffrent actuellement de la détresse et du manque d'emploi, nous reconnaissons une preuve supplémentaire de la tendre sollicitude de Sa Majesté pour le bien-être de ses sujets." Je crois que la sollicitude pour les intérêts des classes ouvrières, forme la principale raison pour procéder énergiquement dans l'application du principe du *free-trade*. En faisant allusion à ce sujet, je ne puis m'empêcher de remarquer que les termes durs, sévères, et injustes dans lesquels il a été d'usage de désigner ceux qui considèrent sous un point de vue opposé, les questions qui sont soulevées par le gouvernement de Sa Majesté. Dans un temps où les monopoles de genre sont dénoncés, on me permettra de dire que de tous les monopoles, le plus intolérable et le plus odieux est celui qui prétend monopoliser la vertu publique; et cette prétention n'a jamais été portée avec une plus mauvaise grâce que par ceux qui, il n'y a qu'une heure, il n'y a qu'un moment pouvaient être comptés parmi ces monopoles égoïstes, déraisonnables, et méprisables contre lesquels ils s'élevaient maintenant.

Il est encore un autre sujet sur lequel je désire un moment occuper l'attention de la chambre. J'ai remarqué dans la teneur générale des observations faites par les ministres, et cette partie de la presse qui les supporte, spécialement depuis que le résultat de l'élection générale est connu, qu'on s'est efforcé avec beaucoup d'application et de travail à recapituler toutes les difficultés probables et le danger que le Trés-Honorable Baronet, le membre pour l'Anversworth aura à rencontrer dans l'état actuel des affaires, s'il est appelé à administrer le gouvernement de ce pays. Lorsque j'ai lu pour la première fois ces tableaux relatifs à l'état de désordre de nos finances, et aux dangers dont nous sommes entourés au dedans et au dehors, ce qui me frappa, c'est que ceux qui étaient la cause de ce désordre, et ceux qui le publièrent devaient avoir contemplé ces tableaux avec des regrets et des remords poignants; et je leur aurais attribué ces sentiments, si je n'avais pas entrevu un certain air d'orgueil et de joie dans toutes leurs représentations. Quelque soient les sentiments que doivent faire naître ces exposés, je me flatte que le Trés-Honorable Baronet, connaissant la haute destinée de celui qui est appelé à diriger le pays de ses embarras, connaissant les hautes espérances que l'on entretient de lui, et la confiance générale que toutes les classes reposent dans sa capacité, et qui s'est manifestée par le zèle et l'empressement avec lesquels elles se sont portées de l'avant aux dernières élections générales; je me flatte que le Trés-Honorable Baronet, considérant toutes ces circonstances, sera capable de faire face à ces difficultés, quelque grandes qu'elles soient—non, dans un esprit de confiance présomptueuse, non avec la prétention d'un empereur, mais en se reposant en toute sincérité sur le bon sens, l'honnêteté et la franchise du peuple de ce pays; et encore plus en se reposant sur le soutien de cette providence qui, veillant toujours aux destinées de la Grande-Bretagne, lui fera surmonter toutes ces difficultés et la guidera dans le sentier de l'honneur. Et n'importe en quel temps arrivera l'époque—et j'espère qu'elle est encore éloignée—où, d'après le cours de la nature, le Trés-Honorable Baronet devra résigner ses fonctions, je crois qu'il laissera à son successeur un legs bien différent de celui que laisse le ministre actuel; j'espère qu'il leur laissera un équilibre florissant, prospérité du commerce, paix à l'extérieur, honneur au dehors, et un peuple heureux et content. Je n'occuperai pas plus longtemps l'attention de la chambre, mais je terminerai en secondant l'amendement proposé par mon honorable ami.

LE CHEMIN DE FER ET L'UNION GÉNÉRALE DES PROVINCES ANGLAISES DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

Après le chemin de fer d'Halifax à Québec, ou peut-être avant ce chemin de fer qui doit les relier entre elles et les rendre en toute saison indépendantes des États-Unis pour les communications avec l'Europe, viendra comme une conséquence naturelle, ou comme une mesure connexe et tendant au même but, l'union de toutes les provinces anglaises de l'Amérique du nord sous un même gouvernement. Du moins on paraît s'y attendre généralement dans ces provinces, et particulièrement dans celles de l'Est. Sur quoi cette attente est-elle fondée? nous l'ignorons, quoique plusieurs feuilles du Nouveau-Brunswick aient parlé de l'union projetée comme si elles tenaient leurs informations de sources certaines, sinon officielles. Une de ces feuilles, que nous avons citée, après s'être d'abord prononcée contre l'union, s'est convertie sur l'assurance qu'elle disait avoir reçue que cette mesure serait adoptée en connexion avec le chemin de fer. Dans les journaux de la Nouvelle-Ecosse, nous avons aussi remarqué plusieurs articles ayant la même tendance ou paraissant

écrits sous la même impression. M. G. R. Young, dans l'article que nous avons reproduit mercredi, présente l'unité d'intérêts et de sentiments, que le chemin de fer tendra nécessairement à produire, comme un des principaux avantages qui en doivent résulter. Dans un article précédent (le 3e de la série) M. Young prenait pour épigraphe ce passage du fameux rapport de feu lord Durham: "L'ouverture de communications satisfaisantes entre Halifax et Québec produirait, de fait, entre ces provinces, des relations qui rendraient une union générale absolue nécessaire. Plusieurs explorations ont prouvé qu'un chemin de fer serait parfaitement praticable tout le long de la route. Dans l'Amérique du nord, la dépense et la difficulté de faire un chemin de fer ne sont nullement dans la même proportion excessive qu'en Europe à celles d'un chemin ordinaire."

Et dans son 4e article M. Young disait: "Il est hors de doute et sans contredit que le gouvernement de la métropole, dans un esprit de bienveillance et de générosité, a concédé à ces provinces le principe du gouvernement par soi-même (*self government*) dans toute son intégrité, dans toute sa plénitude, en tant qu'il peut être concédé d'accord avec la relation de colonie à mère-patrie. En 1843, le ministre abandonna, sans en être sollicité et sans stipulation ni retour, les anciens droits impériaux qui produisaient 2000 livres sterling et plus par an dans la Nouvelle-Ecosse, et qui formaient partie du revenu casuel de la couronne. A la dernière session, le parlement impérial, en passant l'acte dit des possessions britanniques, a fait une concession ultérieure, a conféré aux législatures coloniales le pouvoir de régler leur commerce extérieur et a ainsi magnaniment effacé le dernier vestige du droit qu'il s'était réservé par la charte coloniale de la 15e année du règne de Georges III, chapitre 12, d'imposer des taxes dans les colonies. Cette année, après de vigoureuses mais respectueuses remontrances, l'extension de la loi concernant la propriété littéraire aux colonies, pour la protection des auteurs anglais, extension qui avait pour effet d'exclure des colonies la littérature à bon marché et les réimpression américaines d'ouvrages anglais, a été abandonnée, et l'on nous laisse libres d'imposer tels droits que nous jugerons à propos sur les livres. Le contrôle du département des postes va être transféré à l'exécutif et aux législatures des colonies. Des personnes dans ces colonies pourraient s'opposer encore un peu de temps à ces concessions; elles pourraient en rétrécir et circonscire le bienfait, en soutenant de vieilles fumes et des obstructions locales; mais le décret est promulgué. La Grande-Bretagne, comme une mère généreuse, veut à l'avenir traiter ses colonies de l'Amérique du nord comme des fils intelligents et respectueux, et nous laisser penser, décider et agir pour nous-mêmes, en toutes matières locales. Il est clair comme le soleil à midi qu'une union générale est en perspective, que le contrôle futur de l'Etat métropolitain doit s'appuyer sur une base et large et libre; qu'il veut nous attacher à lui, non par les vieilles fiperies et la misérable tyrannie de l'ancien régime colonial, si odieux et si gênant pendant sa vie que ses amis même ne chercheraient pas à lui élever un monument; mais par les liens plus forts des intérêts mutuels et des affections généreuses de la protection et de la confiance d'un côté, d'un respect sincère et d'un attachement éclairé de l'autre. Lord Durham a défini le système, il a révélé l'autre d'un jour nouveau: son gendre, lord Elgin, nous le croyons, a mission de parfaire le système et de hâter le moment où ce jour brillera dans tout son éclat. Le comte Grey a hérité de la réputation anoblie de son illustre père, qui fut durant cinquante ans l'avocat ferme, intrépide et conséquent de la réforme. Puisse lord Elgin avoir le bonheur d'adoucir encore les tendres liens qu'il a formés, en illustrant, par le succès de son administration, le nom du noble comte à la lignée duquel il est aujourd'hui si étroitement allié! Mais pour effectuer ces vastes changements, il y a des difficultés physiques à craindre. Il nous faut une grande route coloniale pour rapprocher les parties éloignées, pour mettre les citoyens de Sandwich, de Toronto, de Kingston, de Montréal, de Québec, de Saint-Jean et d'Halifax en état de se visiter et de communiquer fréquemment entre eux, de maîtriser les neiges et d'aplanir les obstacles qui maintenant bloquent et rendent impraticables nos voies de communications pendant l'hiver. Delà la nécessité de ce chemin de fer, de cette ligne de l'Atlantique au lac Huron, de cette grande artère coloniale qui doit donner une vie nouvelle, une pulsation vigoureuse, et une puissance plus large et croissante à la GRANDE UNION FÉDÉRATIVE dont nous avons les signes avant-coureurs, et de la réalité de laquelle, nous avons tout lieu de le croire, nous jouirons avant qu'il soit long-temps."

Dans les débats législatifs de la Nouvelle-Ecosse il a été aussi plusieurs fois parlé incidemment de l'union générale, soit fédérative ou législative, des colonies. Suivant lord Durham, les vices de l'administration des postes coloniales étaient une des causes qui rendaient cette union nécessaire. Dans une discussion qui eut lieu à ce sujet peu de temps après le passage de lord Elgin à Halifax, un membre du conseil exécutif, M. Wilkins, en proposant qu'il fut nommé un comité pour faire enquête au sujet des postes, et faisant allusion à certaines conversations avec Son Excellence, donna à entendre qu'il y avait de grands changements projetés dans ce département et d'autres, et dit que l'aurore d'un jour plus brillant se levait sur les colonies anglaises de l'Amérique du nord. On comprit qu'il s'agissait de quelque plan de centralisation du département des postes sous un seul chef responsable, avec une taxe postale uniforme pour toutes les colonies, et sous leur propre contrôle, et que c'était dans le but d'aviser aux meilleurs moyens de réaliser ce projet qu'on demandait la nomination du comité.

Quelques jours auparavant, un autre membre du conseil exécutif, le procureur-général John-

ston, avait proposé le renvoi à un comité de l'acte de la dernière session du parlement impérial, dit des possessions britanniques, qui donne aux législatures coloniales le pouvoir d'abolir ou de modifier les droits imposés par acte du parlement impérial sur l'importation des marchandises anglaises ou autres. Cette proposition donna lieu à une discussion longue et animée dans laquelle tous ou presque tous les orateurs qui prirent la parole se prononcèrent, fort ou en faveur de l'union, entr'autres motifs, parce qu'elle serait le seul moyen d'avoir un système uniforme de douanes et un tarif uniforme de droits coloniaux. Le procureur-général dit, à l'appui de sa proposition, qu'il était de l'intérêt mutuel des colonies de s'entendre à cet effet. Nous nous bornons à citer quelques paroles des principaux orateurs, M. G. R. Young dit qu'il n'entendait pas que l'action du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse dépendit de celle des autres colonies, mais qu'il était convaincu que dans très-peu d'années ces colonies de l'Amérique du nord seraient liées entre elles dans une grande union fédérale, et qu'alors ce serait un honneur de faire partie de la législature, parce qu'il fallait pour cela et ce serait le moyen d'avoir des hommes à vues larges et d'expérience.

Le procureur-général, reprenant la parole, s'étendit sur ce qu'il croyait les immenses avantages de l'union. Il ne regardait l'acte en question que comme une faible lueur de ce que les colonies pouvaient espérer quand elles seraient unies sous un système du gouvernement qui élèverait leurs vues et qui pouvait seul, suivant lui, les placer à la hauteur de leurs destinées.

M. Fraser dit qu'il ne pouvait pas y avoir deux opinions sur les avantages d'une union des colonies.

M. Wilkins félicita la chambre sur cette unanimité. M. Hall rappela qu'on avait introduit dans l'adresse au gouverneur-général le nom de ce grand homme, de cet esprit supérieur (lord Durham) dont le regard était fixé dans l'avenir sur le temps où cette grande union serait assurée, avec ses innombrables avantages.

M. G. R. Young prit, une seconde fois la parole pour répondre à quelques remarques des opposants, et s'étendit sur la générosité dont la métropole avait fait preuve en abandonnant aux colonies le droit de régler leur propre commerce, la propriété littéraire, et, il le croyait, l'administration des postes. Il dit qu'il n'avait jamais douté des intentions généreuses et honorables du gouvernement métropolitain, que le mal dont les colonies avaient eu à se plaindre était l'existence de coteries ou de partis qui, pour la protection de leurs propres intérêts, interceptaient et détournaient les rayons de la faveur royale.

Après une sortie du procureur-général contre M. Young à propos de ces observations, celui-ci prit de nouveau la parole et dit, entr'autres choses, qu'il n'avait fait que se défendre, qu'en raisonnant sur les avantages de l'union il avait dit qu'elle donnerait aux discussions provinciales un ton plus noble et plus gracieux, et ferait que les hommes publics pourraient différer d'opinion sur des questions de principes sans dégrader les discussions par des remarques personnelles.

Nous avons essayé de dégager ces débats de toutes les personnalités dont ils sont entremêlés dans les journaux d'Halifax.

Dans une autre discussion où il s'agissait d'agrandir ou d'augmenter en nombre les appartements destinés aux comités, M. Huntington, un des membres les plus influents de la chambre, s'est opposé à cette mesure comme inopportune, en disant que le siège de la législature pourrait être sous peu transféré à Québec.

Cette observation de M. Huntington nous conduisit à demander si l'on se fait, dans la Nouvelle-Ecosse, une idée bien précise de cette union que les uns appellent législative, les autres fédérative. Les premiers croient-ils à une union de toutes les provinces, qui les priverait de leurs législatures locales, comme l'a fait l'union actuelle entre le haut et le bas Canada? Les seconds, en parlant d'une union fédérative et en invoquant l'autorité de lord Durham, oublieraient-ils que ce personnage, après avoir dit que son rapport qu'il avait penché d'abord en faveur d'une telle union, s'est définitivement prononcé pour une union purement législative.

Quoi qu'il en soit dans la Nouvelle-Ecosse, il paraît qu'en Angleterre on s'arrête à l'idée d'une union fédérative, à l'instar de celle des États voisins, qui laisserait à chaque province sa législature et son gouvernement particuliers, subordonnés à une espèce de congrès et de gouvernement général qui auraient leur siège à Québec.

Nous avons dernièrement reproduit un extrait d'un journal de Londres qui disait qu'il était question d'ériger deux vice-royautes, l'une composée de ces provinces, à la tête de laquelle serait placé Son Altesse Royale le prince de Cambridge, cousin germain de la Reine, ayant le siège de son gouvernement dans cette ville, et représenté par des gouverneurs particuliers à Toronto, Frédéricton, Halifax, etc., et l'autre vice-royauté composée des possessions anglaises des Indes-Occidentales et ayant son siège à la Jamaïque.

Un autre journal de Londres (*the shipping Gazette*), dans un article que nous reproduisons, dit que pour assurer la prospérité des colonies et les rendre en même temps utiles à la métropole, il faut adopter une mesure large et hardie, et les unir en un seul grand gouvernement fédéral, chaque province ayant son sénat local et son gouverneur comme aux États-Unis, et le territoire tout entier étant placé sous un gouverneur en chef, avec une chambre d'assemblée et un sénat, tirés des différentes provinces, pour l'administration générale de leurs affaires et pour la défense de l'empire canadien. Québec devrait alors être érigé en port franc pour tous les vaisseaux descendant des lacs à travers la Canada, ainsi qu'Halifax et Saint-Jean du Nouveau-Brunswick."

Le même journal propose d'établir des chemins de fer depuis les grands lacs jusqu'à Saint-Jean et Halifax, qui par-là serviraient de ports d'hiver au Canada.

Nous ne savons si le gouvernement anglais s'occupe réellement de ces projets grandioses; mais des lettres particulières de Londres disent qu'on travaille activement là, dans les bureaux publics, aux affaires de ce pays.—Canadien.

TENTATIVE D'ASSASSINAT.—M. Montréal n'aura bien tôt rien à envier aux villes les plus mal famées de ce continent. Depuis quelques mois nous avons eu à enregistrer plusieurs de ces crimes, de ces actes de cruauté et d'immoralité propres à déshonorer une société. Aujourd'hui nous regrettons d'avoir à ajouter à ce long catalogue une tentative d'assassinat sur la personne d'un de nos concitoyens sous des circonstances vraiment affreuses. M. Pierre Hervieux s'en retourna tranquillement samedi vers une heure du matin à la maison de son beau-frère M. Creig située à la rivière St. Pierre. Arrivé au bout de la rue Wellington, près du pont du canal, un homme armé d'un pistolet se présente à lui et fait feu. Heureusement la balle n'atteignit pas M. Hervieux, qui apostrophant ce malheureux, lui demanda s'il voulait le tuer, et le somma de le suivre jusqu'à un homme de police du voisinage, on lui présentant à son tour un pistolet. Mais le meurtrier n'était pas seul; deux ou trois autres sortirent d'un clos à bois, s'élançant sur notre ami, armés de bâtons, le renversèrent et le laissèrent sur la place couvert de blessures et baignant dans son sang.

M. Hervieux demeura ainsi sans connaissance jusqu'à trois heures du matin, exposé à un froid cruel. Un domestique d'un M. Crawford passant alors en cette endroit eut entendu des gémissements; il arda son cheval, reconnut M. Hervieux, le transporta dans sa voiture et comme il s'éloignait, vit trois à quatre hommes qui se mettaient à sa poursuite; mais grâce à la vitesse de son cheval il put s'échapper.

M. Hervieux est maintenant dans un état très précaire, sa vie est encore en danger, et ses pieds et ses mains en partie gelées. On peut bien se perdre en conjectures sur les causes de cette tentative d'assassinat, quand on voit d'une part la préméditation et de l'autre le caractère et la position de la victime. Il faut qu'il y ait une grande méprise. M. Hervieux est un citoyen paisible, n'ayant pas d'ennemis et nullement mêlé aux affaires politiques.

Prorogation du Parlement.—Par une proclamation publiée dans la *Gazette Officielle* de samedi, le parlement provincial est prorogé, comme on avait tout lieu de s'y attendre, au 23e jour d'avril prochain. Il est dit dans la *Montreal Gazette* de ce matin qu'il est probable que les chambres ne seront ouvertes que vers la fin de mai ou dans les premiers jours de juin. L'an dernier, le parlement qui avait été convoqué le 20 mars a été fermé le 9 juin. Si Son Excellence laisse écouler les douze mois, comme il est tout probable, avant d'assembler les membres la session se prolongera jusqu'au mois d'août ou de septembre.—(Minerve.)

CONSECRATION DE L'EGLISE ST. PATRICE.

Demain est la fête nationale des Irlandais. Les enfants de la verte Erin se préparent cette année à chômer ce grand jour avec un éclat inaccoutumé. Ils auront à inaugurer la magnifique Eglise de St. Patrice, dans laquelle on doit chanter la grand-messe.

Ceux qui n'ont pas encore visité ce beau temple ne doivent pas manquer l'occasion. Ils admireront comme nous l'avons fait, il y a quelques jours, le goût simple et imposant de l'intérieur de l'édifice. Les colonnes, non interrompues par des galeries, sont d'un effet admirable; les croisées avec verres colorés, ne laissant pénétrer qu'un demi-jour et les mille couleurs du prisme rappellent l'intérieur des anciennes églises gothiques. Nous regrettons que l'extérieur ne soit pas aussi bien. On a gâté la façade en la surmontant d'un clocher mesquin et pas assez élevé. Il y a aussi un grand défaut dans la tour: il est d'une étendue immense; de quelque côté que vous regardiez l'Eglise, vous ne voyez que toit. Il aurait dû être, selon nous, caché par des espèces de remparts ou crénaux, comme celui de l'Eglise paroissiale.

Demain matin, la procession d'usage se forme dans la rue St. Hélène à 7 heures. Elle défilera de là par la rue Notre-Dame jusqu'à la Place d'Armes, où elle joindra l'Evêque et le clergé, et continuera par les rues St. Jacques et St. Radegonde à l'Eglise St. Patrice.

La consécration d'une église est une grande et noble cérémonie du culte catholique. Nul doute que demain, il y aura une foule immense pour être témoin de la consécration de l'Eglise St. Patrice.

M. Gowan, M. P. P. pour Leeds, et M. McDonald, de Kingston, sont à Montréal depuis quelques jours. On dit qu'ils ont été appelés pour affaires politiques.

Le gouvernement a acheté la maison de l'hon. Peter McGill, dans la rue St. Gabriel, pour en faire des bureaux publics.

La température continue froide et glacée, malgré le soleil de mars. Les habitants des campagnes viennent en ville en grand nombre. Le bois est cher ainsi que les provisions.

Il y a maintenant en construction, à Québec, 20 vaisseaux qui seront prêts pour la mer le 20 mai et qui pourront prendre 150,000 barils de fleur. Un de ces vaisseaux a de la cargaison à 53-3d. le baril et un autre 53-6d.

Nous ne devons pas tarder à avoir des nouvelles d'Europe. Le packet ship *Yorkshire* qui a quitté Liverpool le 16 février, est attendu à New-York ces jours-ci, et le steamer de la ligne Cunard, parti le 4 mars le suivra du près.

Un convoi mortuaire.—Il y a quelques jours, nous dit le *Courier des États-Unis*, a passé sur le chemin de fer d'Albany à Boston, allant à cette dernière ville, le convoi le plus long que l'on ait peut-être jamais vu. Il se composait de 122 voitures ayant chacune 30 pieds de long, ce qui

faisait une étendue totale de 3,700 pieds ou trois quarts de mille. Une seule machine suffisait à remorquer cette masse énorme.

Les amateurs d'horticulture sont avertis qu'il y a ce soir, dans l'ordre *remorqué*, grande rue St. Jacques, une assemblée pour former une société d'horticulture. On nous dit que MM. les juges Day et Badgley, l'hon. M. Morin, le révérend M. Villeneuve et M. Drummond, et Johnson seront présents et adresseront l'assemblée.

Samedi soir un enfant de deux mois a été trouvé à la porte d'une maison dans la rue Notre-Dame et a été transporté à la station de police.

La neuveine de St. François Xavier s'est terminée en cette ville jeudi dernier, comme toutes les années précédentes; il y avait foule de fidèles à chaque office. M. Oubonneau, curé de la paroisse, a fait un discours très intéressant, et a été très applaudi. M. Oubonneau a été couronné la neuveine par un magnifique discours, qui a vraiment fait sensation. Mgr. Prêtre a été très bien reçu dans l'église paroissiale. Il ne l'a pas encore fait à notre connaissance, cette fois dans tous les cas, les fidèles ne savaient ce qu'ils devaient le plus admirer de son zèle ardent ou de sa chaleureuse éloquence.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

GRANDE BATAILLE

entre les Généraux Taylor et Santa-Anna.

New-York, Jeudi, 3 heures P.M. L'*Albany Argus* arrivé hier matin en cette ville, annonce la réception à New-York, d'une dépêche télégraphique contenant la nouvelle d'une bataille désespérée entre les forces de Santa-Anna et celles du général Taylor, qui aurait duré plusieurs heures. L'armée mexicaine était, disait-on, cinq fois plus nombreuse que l'armée américaine et nonobstant, cette égalité de forces, les mexicains auraient fini par céder le champ de bataille à la valeur des américains, laissant sur la place un grand nombre de morts et de blessés. Parmi ces derniers se trouvait le général Arias.

Le télégraphe dit qu'à l'approche de Santa Anna vers Saltillo, le Général Taylor feignit de se retirer vers Monterey, suivi du général Mexicain, qui dans son anxiété et son empressement d'empêcher sa retraite, plaça son armée sur une ligne trop étendue, s'efforçant ainsi de contenir le général Taylor voyant le côté faible de son adversaire, saisit l'occasion aux cheveux, et par un mouvement brusque et subtil, concentra ses forces sur le centre de l'armée de Santa-Anna, et avant que ses colonnes fussent ralliées, son corps d'armée du centre était mis en pièces et complètement en déroute. Le nombre des morts parmi les Mexicains était grand.

Maintenant nous donnons ces nouvelles pour ce qu'elles valent. Il est assez étonnant que, des dates de New-York de deux jours plus tard, ne disent rien de cette grande bataille. Les journaux de la Nouvelle Orléans, les plus récents disent bien qu'il doit y avoir eu une bataille et que le bruit en circule; en cette ville, mais ils ne donnent aucun détail.

M. Benton a refusé d'accepter la place de major général. Nous ne savons pas pourquoi.

CORRESPONDANCES.

ATTENTION!—Nous allons avoir nos abonnés de la campagne, qui se plaignent d'irrégularités dans l'expédition de nos journaux, que s'ils ne les reçoivent pas régulièrement, la faute n'est pas à nous, mais bien au département de la poste; on nous a informé que quelques maîtres de poste, dans les campagnes, se permettent d'ouvrir et de lire les journaux qui ne leur sont pas adressés, et même de les prêter à d'autres; c'est là un abus honteux, qui mérito plus que des reproches. Nous prions nos amis qui débourent quelque chose de ce genre de nous le faire savoir. Nous porterons plainte de suite au département-général.

Quant à ceux qui font prendre les journaux à nos bureaux, ce n'est pas notre faute, si ceux qu'on charge de les venir prendre ne sont pas exacts. La maille est après tout le meilleur moyen de recevoir les journaux de bonne heure.

J. L. A. B., St. Joseph, Beauce.—Je vous remercie de l'intérêt que vous prenez à mes publications et je profiterai de vos suggestions. Reçu Remise pour 1847.

P. S., Institutur, Ste. Elizabeth.—Reçu Remise, 1847.

Dr. C., Village d'Industrie.—A l'avenir nous expédierons les journaux par la maille. Nous préférons de beaucoup cette voie; c'est à votre demande qu'on venait les prendre aux bureaux.

J. B. M. écr., St. Ours.—Votre lettre est parvenue. Vous avez parfaitement raison.

P. C. écr., Québec.—Vous recevrez réponse sous peu.

A. C. et Cie., Québec.—Votre lettre est parvenue.

J. L. B. piro., St. Hyacinthe.—Les imprimés sont expédiés.

J. J. C., St. Benoît.—Reçu Remise.

Revd. M. L., St. Roch.—Nous avons reçu votre lettre et nous y ferons droit.

BULLETIN COMMERCIAL.

Mardi, 16 mars, 1847.

Les ALKALIS sont fermes à 27s. 6d. la Pologne et 28s. la Perlasso.

FARINES.—Il y a en ce jour passé plusieurs ventes considérables à 31s. 9d. pour livraison en mai et juin.

BLÉ.—Le blé rouge Canadien s'est vendu sur la marché de 5s. 2d. à 5s. 10d. le minot.

Les PROVISIONS sont communes dernières dates.

ÉTATS-UNIS.

En cette ville, le 15 du courant, dans Marie Raine, Cap. pillet, reme de feu Louis Borge de L'Ange, âgé de 72 ans, à Marseille, le 3 janvier, où il était âgé de 84 ans, Robert Comphy, âgé de 122 ans, avocat de Toronto, âgé de 29 ans.